

Le supranationalisme en Europe au regard des théories de Norbert Elias : genèse et dépassement de la concurrence internationale

Alex ARNOLDY

Chercheur-doctorant au Center for International Relations Studies (CEFIR) – ULiège

◆ TABLE DES MATIÈRES ◆

I.	La méthode analytique de N. Elias	76
A.	Au cœur de sa méthode : la notion de processus	76
B.	Le concept de « dynamique »	77
II.	La concurrence internationale et le dépassement de l'état	78
A.	L'émergence de l'État	79
1.	Libre concurrence politique en Italie au temps de Machiavel	81
2.	La fin de la concurrence libre	82
B.	Le monopole	84
1.	L'intégration à l'échelle nationale	84
2.	La monopolisation de la violence : l'affirmation d'un pouvoir unique	85
3.	En interne : pacification de la concurrence	86
III.	La question du supranationalisme chez N. Elias et ses limites	87
A.	Pourquoi le dépassement de l'État constitue le cœur des théories de N. Elias	87
B.	Deux interprétations du supranationalisme : la mise en place d'un monopole mondial de la violence ou d'une confédération d'États	88
C.	La troisième interprétation du dépassement de l'État de N. Elias : le supranationalisme comme nouveau stade de l'intégration politique	89
D.	Limites de l'analyse de N. Elias du supranationalisme	91
1.	La critique de l'évolutionnisme et de la linéarité de sa pensée	91
2.	Sous-estimation de l'intégration économique	93
a.	L'intégration des économies par le pouvoir politique	94
b.	Des territoires économiques plus larges que leurs entités politiques	96
IV.	Conclusion	97



Quelles sont les raisons du regain d'intérêt contemporain pour les théories de N. Elias ? Dans le numéro de la prestigieuse revue *Vingtième Siècle*, numéro entièrement consacré au sociologue, Quentin Deluermoz propose plusieurs explications⁽¹⁾. Selon lui, N. Elias est d'abord un intellectuel « total », au « système d'interprétation à l'échelle d'une sociologie à la Weber, d'une théorie à la Marx, ou d'une proposition analytique à la Freud »⁽²⁾. En outre, la pensée de N. Elias s'est avérée pionnière ou très en avance sur son temps dans de nombreuses disciplines, ce qui explique qu'aujourd'hui l'œuvre de N. Elias soit redécouverte dans d'autres domaines que la sociologie.

Ces considérations valent pour l'une des facettes les moins étudiées de son œuvre : son analyse des relations internationales et du dépassement progressif de l'État. En 1939, pourtant à la veille de l'Holocauste et de la destruction mutuelle des États européens, N. Elias prévoyait que des « unités de domination plus englobantes naîtront peut-être de ces combats »⁽³⁾ car « derrière les tensions au niveau continental se dessinent, en partie déjà engagées, les tensions du niveau suivant. On aperçoit les premiers contours d'un système de tensions aux dimensions du globe, comprenant des fédérations d'États, des unités supranationales »⁽⁴⁾. L'histoire confirmera ses hypothèses : alors que la guerre touche à sa fin, les premières tentatives d'intégration en Europe se mettent en place, plus ou moins fructueuses et à plus ou moins grande échelle, marquant ainsi le début du processus d'intégration supranationale du continent européen, avec ses avancées comme ses reculs.

Cet article a pour objectif de montrer l'actualité de la pensée de N. Elias à travers la question de l'intégration européenne. Pour ce faire, cet article s'articulera autour de la présentation de deux axes qui font l'originalité de la pensée de N. Elias : sa méthode analytique et son analyse de la concurrence politique comme moteur du dépassement de l'État. Une dernière partie présentera les limites et critiques de ses théories. Différents cas de figures historiques ainsi que de nombreux exemples contemporains illustreront les thèses de N. Elias. Il s'agit, à travers ces exemples, de montrer les possibilités d'application concrète de ses théories sur le supranationalisme tant dans le domaine de l'histoire, de l'économie, du droit, ou de la science politique.

I. LA MÉTHODE ANALYTIQUE DE N. ELIAS

A. Au cœur de sa méthode : la notion de processus

Selon Delzescaux, la caractéristique majeure de la pensée de N. Elias est son « raisonnement sociologique processuel »⁽⁵⁾. Ce raisonnement postule que seule

⁽¹⁾ Q. DELUERMOZ, « Présentation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2, n° 106, pp. 4-12.

⁽²⁾ R. CHARTIER, « Pour un usage libre et respectueux de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2 (n° 106), p. 39.

⁽³⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident* [1939], Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 79.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 317.

⁽⁵⁾ S. DELZESCAUX, *Norbert Elias : distinction, conscience et violence*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 51.

l'analyse des processus sociaux et historiques permet véritablement de comprendre notre société contemporaine. La méthode de N. Elias serait donc en opposition complète avec l'analyse événementielle, fustigée par l'école des Annales, et décrite par Braudel comme «le récit d'événements à la surface de l'histoire»⁽⁶⁾.

Le cœur de la méthode de N. Elias est plutôt «la reconstruction des processus de longue durée»⁽⁷⁾. Cette spécificité explique l'utilisation systématique du suffixe «-ation» par N. Elias⁽⁸⁾, qui a souvent mené à des confusions: il n'y a pas de démocratie, mais bien un processus de *démocratisation*; il n'y a pas d'identités, mais bien la construction d'identifications; il n'y a pas de peuples «civilisés», mais bien une *civilisation* des individus⁽⁹⁾. Cependant, ces processus peuvent s'inverser temporairement, voire totalement. Ainsi, le régime nazi a certes favorisé l'identification de couches plus larges de la population à l'État allemand, mais il a également mené une *désidentification* vis-à-vis de certaines couches des citoyens allemands (juifs, homosexuels...) et vis-à-vis des autres peuples (européens ou extra-européens). Le recours systématique à la violence, et la promotion de la violence individuelle par l'État, ont également inversé la *civilisation* de la vie sociale; le caractère totalitaire du nazisme, lui, a inversé le processus de *démocratisation* de l'État qui avait eu lieu depuis l'accession de la petite bourgeoisie à des postes clés au sein de l'administration⁽¹⁰⁾. Ces thèmes sont développés dans *Studien über die Deutschen*, le dernier de ses livres publié de son vivant⁽¹¹⁾.

B. Le concept de «dynamique»

Un second aspect essentiel de la pensée de N. Elias est la notion de «dynamique». Les luttes passées entre groupes sociaux créent des *configurations*, soit des rapports sociaux particuliers qui évoluent dans une direction spécifique, favorisant tantôt la domination des uns, tantôt la dépendance des autres. Les individus, les groupes, liés entre eux par ces rapports de dépendance (N. Elias est l'un des premiers auteurs à utiliser le terme d'«interdépendance») voient leur liberté d'action restreinte par les actions des autres groupes et individus, mais

⁽⁶⁾ F. BRAUDEL, *Les écrits de Fernand Braudel. Les Ambitions de l'Histoire* (tome II), Paris, Éditions de Fallois, 1997, p. 22.

⁽⁷⁾ F. DELMOTTE, «La sociologie historique de Norbert Elias», *Cahiers philosophiques*, 2012/1 (n° 128), p. 42.

⁽⁸⁾ S. MENNELL et R. VAN KRIEKEN, «Reinventing Elias: International Pre-Conference PhD Workshop», Colloque international *Global Interdependencies – Norbert Elias Conference Brussels 2018*, Fondation Norbert Elias, Université Saint-Louis, Bruxelles, 4-5 novembre 2018.

⁽⁹⁾ Ce dernier terme est sans doute le plus controversé et le plus mal compris de la pensée éliassienne: plutôt que de référer à la civilisation de certains peuples, il se réfère à la constitution de civils au sein d'un espace, d'individus privés des moyens de coercition, soumis à la domination d'un appareil de coercition pacifiant leurs mœurs. Le terme «civilisé» ne s'oppose donc pas à des peuples sauvages, mais aux militaires ou aux individus recourant à la violence privée.

⁽¹⁰⁾ Voy. sur ces questions spécifiques F. DELMOTTE, «Une théorie de la civilisation face à "l'effondrement de la civilisation"», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2, n° 106, pp. 54-70.

⁽¹¹⁾ N. ELIAS, *Les Allemands* [1989], Paris, Éditions du Seuil, 2017, 577 p.

également par les luttes et les configurations qui les ont précédées. Le poids de l'histoire et l'interdépendance de groupes humains peuvent créer un mouvement, une tendance dans une direction donnée, sans qu'aucun individu ne l'ait prévue ni projetée. Cette situation crée ce que N. Elias nomme une « dynamique ».

La compétition est particulièrement favorable à l'émergence d'une « dynamique ». N. Elias s'appuie d'abord sur un constat de la théorie des jeux : lors de relations concurrentielles entre joueurs pour le contrôle de « chances » en nombre limité, « de l'interpénétration des coups joués par deux individus résulte un processus de jeu qu'aucun des deux joueurs n'avait prévu »⁽¹²⁾. Dans le cas des relations entre entités politiques (ou économiques), ce processus de jeu peut mener à l'élimination des unités par d'autres unités. Au niveau politique, cette situation crée ce que l'approche réaliste des relations internationales nommera plus tard un « dilemme de sécurité ».

N. Elias remarque une particularité supplémentaire de la concurrence entre entités politiques, spécificité qu'elle partage avec la compétition économique et qui la différencie d'autres formes de luttes : il est possible d'accumuler les « chances », notamment en absorbant ses concurrents (totalement ou en partie), en s'accaparant les chances qu'ils avaient en leur possession. Cela donne lieu à une situation particulière, où « celui qui "n'agrandit" pas ses domaines s'expose automatiquement à les voir "diminuer" si ses ambitions se limitent à "conserver" ce qu'il possède »⁽¹³⁾. De ce fait, une tendance à la réduction du nombre d'unités indépendantes se met en place, de façon si précise qu'il compare ce mouvement à un « mécanisme d'horlogerie »⁽¹⁴⁾. Cette concurrence est d'abord « libre », relativement ouverte à l'entrée en jeu de nouveaux rivaux indépendants. Mais, progressivement, leur nombre tend à diminuer, tandis que les unités encore en lice voient leur taille augmenter, ce qui complique, voire empêche, l'entrée de nouveaux concurrents dans le « jeu ». Aujourd'hui, au niveau économique, cela se traduirait par les fusions et absorptions, mais aussi la multiplication des entreprises franchisées, ou encore le recours à la sous-traitance par les grandes entreprises, qui contrôlent la production à plus haute valeur ajoutée. Lorsque la compétition se ferme à l'entrée de nouveaux « joueurs », c'est que le « système à chances ouvertes s'est transformé en un système à chances fermées »⁽¹⁵⁾. Cette situation est elle-même transitoire. L'aboutissement de ce processus est la constitution de monopoles, soit la fin de la situation et le contrôle de l'ensemble des chances par une seule entité.

II. LA CONCURRENCE INTERNATIONALE ET LE DÉPASSEMENT DE L'ÉTAT

N. Elias a construit le concept de « dynamique » en partant d'une analyse historique de la compétition entre entités politiques. Ainsi, s'il part de constats

⁽¹²⁾ N. ELIAS, *Qu'est-ce que la sociologie* [1970], Paris, Éditions de l'aube, 1991, p. 95.

⁽¹³⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 15.

⁽¹⁴⁾ *Ibid.*, p. 16.

⁽¹⁵⁾ *Ibid.*, p. 28.

similaires à la pensée réaliste, N. Elias aboutit à des conclusions radicalement différentes. C'est particulièrement le cas pour le concept d'équilibre des puissances ou de «balance of power». Pour N. Elias, cet équilibre est biaisé: si les entités politiques s'allient pour contrer la domination des plus puissantes d'entre elles et créer ainsi un équilibre, cette «balance» a lieu à une échelle toujours plus large. Plutôt qu'un équilibre presque éternel, il y a un déplacement de pouvoir au profit des entités victorieuses; de ce fait, cette «balance» tend à se reproduire à un degré plus élevé. Ainsi, pour illustrer notre propos, les premiers Capétiens s'unissent tantôt aux Comtes de Champagne pour contrer la Maison d'Anjou, tantôt à la Bourgogne pour contrer la Champagne; ainsi la France de Louis XIV hésite à s'allier à l'Angleterre ou aux Pays-Bas dans le cadre de la Guerre de Hollande de 1672⁽¹⁶⁾. Ce jeu d'alliances prend une dimension mondiale durant la Première Guerre mondiale, tandis que dès la fin de la Seconde Guerre mondiale se dessine l'opposition entre deux États de taille continentale, les États-Unis et l'URSS. Les États européens, eux, sont relégués au rang de puissances moyennes.

C'est, selon N. Elias, cette émergence d'entités politiques de dimensions supérieures, de plusieurs millions de kilomètres carrés, peuplées de centaines de millions d'habitants, capables de mobiliser des moyens financiers et militaires d'une ampleur sans précédent, qui crée la première impulsion vers une intégration supranationale. Cette concurrence à une échelle supérieure n'est pas la seule explication qu'il donne, mais c'est elle qui crée la tendance poussant au dépassement des limites de l'État-nation. Il est possible de constater que les données empiriques produites par la recherche historique, économique, voire politique des trente dernières années tendent à confirmer l'analyse de N. Elias, qui n'a pas pu bénéficier des sources que nous avons à notre disposition aujourd'hui⁽¹⁷⁾, du fait du contexte trouble de l'entre-deux-guerres dans lequel il a développé ses théories et du fait de son statut de Juif allemand. Les chapitres suivants développent la question de l'émergence de l'État en Europe, au regard des changements de configuration de la compétition politique à travers l'histoire.

A. L'émergence de l'État

À la différence des théoriciens réalistes, la conception des relations interétatiques de N. Elias n'est pas figée. L'État est ainsi une unité de domination politique temporaire, qui s'inscrit dans un temps historique donné. En Occident, l'État est né de la concurrence entre entités politiques plus petites, qu'il a progressivement absorbées. N. Elias développe cette théorie en Europe, d'où le

⁽¹⁶⁾ E. F. HECKSCHER, *Mercantilism* [1931] Vol. 2, Part 2, Londres, George Allen & Unwin LTD, 1995, p. 24.

⁽¹⁷⁾ Voy. en ce sens Charles Tilly, qui a mesuré l'évolution de la taille moyenne des États européens depuis le XVI^e siècle (C. TILLY, «The geography of European Statemaking and capitalism since 1500», in E. D. GENOVESE, L. HOCHBERG (dir.), *Geographic perspectives in history*, Basil Blackwell, Angleterre, 1989, p. 172.

terme, en français, de « dynamique de l'Occident ». Or, les historiens montreront plus tard que ce type de phénomène n'est absolument pas propre à l'Europe⁽¹⁸⁾. On le retrouve en Asie et, avec une similitude frappante, au Japon⁽¹⁹⁾. Aujourd'hui, des chercheurs mettent en avant des phénomènes similaires en Amérique et en Afrique, quoique dans ce dernier cas, l'absence de sources écrites pose un vrai problème empirique⁽²⁰⁾. L'analyse eliasienne s'inscrit donc en faux avec les théories de l'État comme création occidentale, « importé » ensuite dans les autres régions du monde⁽²¹⁾, et s'inscrit plutôt dans une analyse dépassant le cadre historique de la seule colonisation occidentale⁽²²⁾.

En quoi consiste cette « dynamique de l'Occident » ? Il s'agit de « luttes concurrentielles et éliminatoires de petites unités de domination appelées "seigneuries territoriales", nées elles-mêmes de luttes entre unités plus petites encore, qui se terminent par la lente victoire de quelques concurrents et finalement d'une seule unité »⁽²³⁾. Ce mouvement est celui d'une lente concentration du pouvoir politique à travers les siècles, menant à la constitution des immenses entités politiques que nous nommons aujourd'hui France, Allemagne, Angleterre...

N. Elias distingue trois phases dans les luttes entre entités politiques : la phase de « concurrence libre », ouverte à l'entrée de nouveaux concurrents ; la « concurrence restreinte » ; et enfin la monopolisation des moyens de coercition par une seule entité. Ces phases ne sont jamais fixes, une phase de monopolisation pouvant donner lieu à une phase de « concurrence restreinte », comme lorsqu'un groupe armé contrôle une grande partie du territoire d'un État. Les relations internationales du XXI^e siècle regorgent d'exemples d'États déliquescents allant dans ce sens, en particulier sur le continent africain, ou encore en Asie, où le cas du Cambodge a fait l'objet d'une analyse sur la base des théories de N. Elias⁽²⁴⁾.

⁽¹⁸⁾ Voy. en ce sens le cas du Cambodge avec R. BROADHURST, Th. BOUHOURS et B. BOUHOURS, *Violence and the Civilizing Process in Cambodia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 382 p. Le livre se focalise sur la période qui suit les accords de paix de 1991, période où se met en place un monopole de la violence et une diminution de la violence privée. Voy. également le livre de S. Mennell, *The American Civilizing Process*, qui analyse la « civilisation » du territoire américain, mais aussi la projection du pouvoir coercitif étasunien au niveau mondial, vis-à-vis de laquelle il se montre très critique (S. MENNELL, *The American Civilizing Process*, Cambridge, Polity Press, 2007, 388 p.).

⁽¹⁹⁾ Voy. en ce sens F. BRAUDEL, *op. cit.*, pp. 362-365.

⁽²⁰⁾ Nous savons cependant que N. Elias avait élaboré le projet d'une application du processus de civilisation au cas du Ghana (voy. en ce sens D. REICHER, B. ALIKHANI, A. JITSCHIN et A. POST, « African State Formation and Integration Conflicts: Norbert Elias's Ghanaian Papers », Colloque international *Global Interdependencies – Norbert Elias Conference Brussels 2018*, Fondation Norbert Elias, Université de Saint-Louis, Bruxelles, 5-8 novembre 2018).

⁽²¹⁾ Voy. en ce sens B. BADIE et P. BIRNBAUM, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1978, 240 p.

⁽²²⁾ Voy. également en ce sens J.-F. BAYART, « L'historicité de l'État importé », in *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, pp. 3-44.

⁽²³⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*, p. 300.

⁽²⁴⁾ R. BROADHURST, Th. BOUHOURS et B. BOUHOURS, *op. cit.*

I. Libre concurrence politique en Italie au temps de Machiavel

La meilleure illustration de la phase de concurrence libre est sans aucun doute l'Italie au temps de Machiavel. Cette phase s'étend tardivement en Italie, en comparaison avec les territoires qui, plus tard, formeront la France et l'Angleterre. En Allemagne également, cette phase tend à s'éterniser.

Afin de mieux saisir ce que N. Elias entend par «concurrence libre» au niveau politique, il est utile de prêter attention au vocabulaire utilisé dans certains passages du Prince, en particulier aux similitudes qu'il présente avec les analyses contemporaines de la libre concurrence économique. Tout d'abord, le chapitre VI «Des principautés nouvelles acquises par les armes et par l'habileté de l'acquéreur» commence par analyser le cas de «celui qui, de simple particulier, s'est élevé au rang de prince»⁽²⁵⁾. Ces particuliers faits princes doivent, pour se maintenir, créer leurs propres institutions, ou adapter les anciennes, se montrer «innovateurs»⁽²⁶⁾ car, à cette époque, la réussite d'un prince dépend encore du mérite personnel. Le chapitre «Pourquoi les princes d'Italie ont perdu leurs États» explique les échecs du roi de Naples, ou encore du duc de Milan par des fautes personnelles: ils n'ont pas assez développé leurs forces militaires, se sont attirés la haine du peuple ou ont manqué du soutien des «grands». Mais l'aspect «méritocratique» du Prince de Machiavel est le plus fort dans les dernières pages du livre. Si l'Italie est occupée par des forces étrangères et doit se libérer des «barbares», c'est parce qu'«il ne s'est trouvé aucun chef assez élevé, soit par son mérite personnel, soit par la fortune, au-dessus des autres, pour que tous reconnussent sa supériorité et lui fussent soumis»⁽²⁷⁾. Cet aspect «méritocratique» de la compétition est typique d'un système à chances ouvertes, où la concurrence est, de fait, ouverte et «libre». Cette configuration permet l'entrée de nouveaux challengers dans les luttes politiques, dont la figure emblématique est César Borgia.

Les Borgia sont un idéal-type de ce que Tilly qualifie d'«entrepreneurs coercitifs», partis de rien⁽²⁸⁾. De plus la symbolique qui entoure cette famille a entraîné les recherches historiques très poussées sur leurs origines⁽²⁹⁾. Les Borgia ont souvent fait en sorte qu'on leur attribue de fausses origines nobles, notamment celle de Pedro Atarés, bâtard du roi Ramiro I^{er} d'Aragon (XI^e siècle). En réalité, ils seraient issus des familles de colons de la *reconquista*, venus occuper les terres reprises aux «infidèles». Ce n'est qu'au XIV^e siècle que cette famille rejoint la petite noblesse⁽³⁰⁾. Leur ascension en tant que famille de premier rang se fit à travers l'Église, grâce au soutien du pouvoir aragonais. Les papes Borgia,

⁽²⁵⁾ N. MACHIAVEL, *Le Prince* [1515], Québec, Les classiques des sciences sociales, 2007, p. 27.

⁽²⁶⁾ *Ibid.*, p. 29.

⁽²⁷⁾ *Ibid.*, p. 99.

⁽²⁸⁾ C. TILLY, «La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé», *Politix*, vol. 13, n° 49, Premier trimestre 2000, pp. 97-117.

⁽²⁹⁾ Voy. en ce sens l'ouvrage très critique au niveau des recherches précédemment menées de R. CARRASCO, *La famille Borgia. Histoire et légende*, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017.

⁽³⁰⁾ *Ibid.*, p. 19.

Calixte III et surtout Alexandre VI, permirent à la famille de se faire un nom et d'amasser une grande quantité de ressources que César Borgia mit au service d'une expansion militaire rapide et considérable. On a donc, en quelques générations, l'élévation au premier plan politique d'une famille partie de rien. Ce type d'ascension est presque impossible dans un système de concurrence restreinte, car les conditions d'entrée y sont beaucoup plus élevées.

2. La fin de la concurrence libre

Pour N. Elias, «le nombre de "chances" finit par diminuer au fur et à mesure des luttes et à se concentrer : «À supposer que chaque vainqueur engage de nouveau le combat avec un autre vainqueur, le jeu recommence et une partie des individus s'empare des chances des vaincus»⁽³¹⁾. Progressivement, «un système à chances ouvertes s'est transformé en un système à chances fermées»⁽³²⁾; la concurrence tend à être de plus en plus oligopolistique et l'entrée de nouveaux concurrents dans la compétition de plus en plus improbable.

Reprenons à nouveau l'exemple de l'Italie à l'époque de Machiavel. Ce dernier attribue l'invasion des «barbares» à l'absence d'un prince capable d'unifier l'«Italie» telle qu'il la conçoit. Mais lorsque Charles VIII envahit une partie de la péninsule, ce sont aussi deux configurations différentes qui s'affrontent. La «France» n'est plus un système à chances ouvertes. Toutes les données et les analyses des historiens montrent qu'un tournant décisif a lieu bien plus tôt, dès le règne de Philippe le Bel (1285-1314), voire à partir du règne de Philippe-Auguste (1270-1285). D'une superficie d'environ 6.700 kilomètres carrés au XI^e siècle (un peu plus grand que le Brunei⁽³³⁾), le domaine capétien englobe désormais la majeure partie de ce qui constitue aujourd'hui la France (quoique des territoires comme la Bretagne ou la Bourgogne continuent de lui échapper). L'effort militaire, lui, se fait dans des proportions incomparablement plus larges : alors que les premiers Capétiens soutenaient leurs conflits en recourant à leurs seuls vassaux et sub-vassaux (dont le service militaire était de 40 jours par an), trois siècles plus tard, ce sont des armées immenses, composées de milliers d'hommes qui sont levées. Ces armées ne sont plus seulement composées que de nobles, de vassaux, mais aussi de mercenaires, de troupes soldées. La maison capétienne est parvenue à supplanter tous ses rivaux locaux, et fait face à la concurrence des seuls grands feudataires, eux aussi parvenus à affirmer leur domination sur leurs vassaux⁽³⁴⁾. Nous sommes encore en situation de concurrence, mais elle est désormais restreinte à certaines grandes familles.

⁽³¹⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, op. cit., p. 29.

⁽³²⁾ *Ibid.*, p. 28.

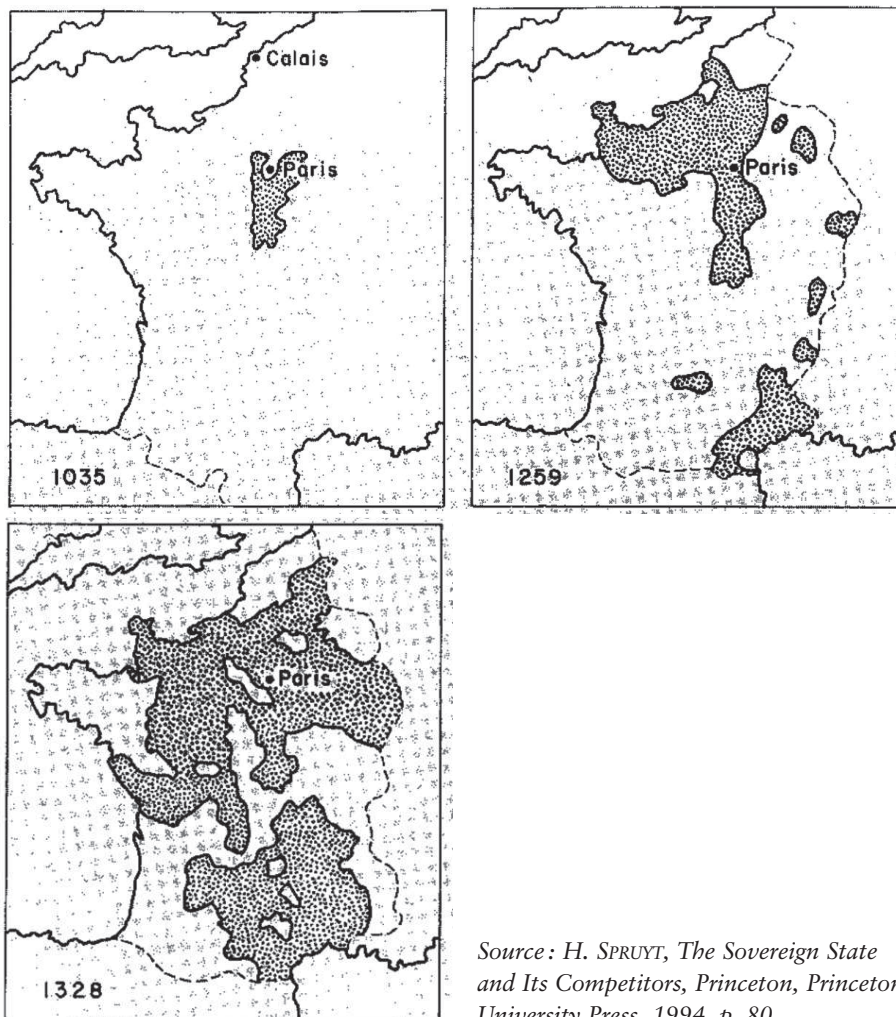
⁽³³⁾ J. FESLER, «French Field Administration: the beginnings», *Comparative Studies in Society and History*, 5 (1), (1962), p. 77.

⁽³⁴⁾ C'est ce que les historiens allemands ont nommé l'émergence de la «seigneurie territoriale», entité de domination supérieure en taille et en degré d'intégration politique à la «seigneurie féodale». Voy. en ce sens A. WÜRGLER, «Seigneurie territoriale», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013, consulté le 15 mai 2019.

L'émergence de nouveaux rivaux n'est pas impossible, mais elle est difficile et tend à devenir de plus en plus improbable.

Les cartes suivantes montrent la progression des territoires directement sous contrôle royal et le tournant décisif qui s'opère du XIII au XIV^e siècle. La précision de ces frontières est à relativiser. La carte reflète surtout le contrôle des villes et villages sur les territoires en question, plutôt que des frontières au sens moderne⁽³⁵⁾.

Illustration 1: Évolution du domaine capétien du X^e au XIV^e siècle



Source : H. SPRUYT, *The Sovereign State and Its Competitors*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 80.

⁽³⁵⁾ Voy. en ce sens M. PACAUT, *Louis VII et son Royaume*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 1964, p. 218.

Nous pouvons aujourd'hui observer avec précision la force de ce phénomène. Avant 1500, le nombre d'entités politiques indépendantes est si important qu'il est impossible de citer précisément leur nombre (que Tilly estime néanmoins à plusieurs milliers). La « France » ou le Saint-Empire ne constitue pas des entités indépendantes, mais apparaît davantage comme des coalitions fragiles – et encore, le terme « coalition » semble exagéré. Les petits seigneurs n'hésitent pas à s'accaparer les biens ou domaines du pouvoir central et à le défier durant la phase de concurrence libre. Mais partout en Europe, le nombre d'entités politiques indépendantes va se réduire. Si le rythme est différent selon les zones géographiques (d'une rapidité frappante en Angleterre, d'une lenteur extrême dans le Saint-Empire), la tendance est générale dans la longue durée. D'approximativement 500 unités indépendantes en 1500, l'Europe passe à une centaine maximum en 1848.

En 1890, une nouvelle étape est franchie : la compétition est définitivement restreinte à moins d'une trentaine d'États indépendants. Le chiffre est volontairement imprécis, car la question se pose de la prise en compte de principautés minuscules, comme celles du Saint-Empire. Au niveau géographique, les entités politiques passent d'une superficie moyenne de 9.500 kilomètres carrés en 1500, à 163.170 kilomètres carrés en 1890. Ce nombre tombe finalement à 25 en 1918⁽³⁶⁾. Le critère de la dimension territoriale n'est certes pas le seul élément de cette concentration du pouvoir politique. Néanmoins, il mène à s'interroger sur la « balance of power » telle que la conçoivent les approches réalistes. Leur lecture de ce phénomène nous apparaît aujourd'hui comme « figée », statique, en particulier lorsqu'ils analysent l'équilibre des forces dans le long terme.

B. Le monopole

1. L'intégration à l'échelle nationale

Le monopole est la concentration des moyens de coercition entre les mains d'une seule unité, que N. Elias identifie à la figure de l'État. La concurrence politique a donc été entièrement éliminée au sein d'un territoire. Ce monopole a pour caractéristique d'être si puissant que l'apparition de nouveaux rivaux est impossible, tandis que les anciennes unités de niveau inférieur sont désormais incapables de se dresser face à lui. Pour reprendre l'exemple de la France, une seigneurie comme celle de Montlhéry (qui avait autrefois longtemps tenu tête à Louis VI) apparaît désormais comme minuscule, de même que le sont des

⁽³⁶⁾ Ces chiffres ne rendent pas compte du degré d'intégration des États, qui lui aussi se renforce. Une analyse du renforcement des pouvoirs centraux en Europe, focalisée sur l'aspect interne des entités politiques s'avérerait complémentaire à cet article, qui se focalise sur les relations externes. Pour plus de détails, voy. C. TILLY, « The geography of European Statemaking and capitalism since 1500 », *op. cit.*, p. 172.

entités autrement plus larges, comme la Champagne ou la Bourgogne, qui font désormais partie intégrante de la France.

Derrière les grands événements, les guerres, les batailles et leurs généraux qui ont façonné l'histoire de l'Europe se dresse une autre histoire, plus froide, peut-être moins exaltante. En comparant l'évolution des budgets, des frontières ou de la puissance militaire des différents États européens, nous voyons se profiler une même tendance partout en Europe : l'intégration des entités politiques autrefois indépendante à une échelle « nationale » ou « étatique », plutôt que locale ou régionale.

Cette remarque vaut également pour les plus petits de ces États. Un exemple particulièrement parlant est la Constitution belge de 1831. Son article 1^{er} stipule que « La Belgique est divisée en *provinces*. Ces provinces sont : Anvers, le Brabant, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Hainaut, Liège, le Limbourg, le Luxembourg, Namur, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique » (c'est nous qui soulignons). L'État belge, aussi petit puisse-t-il nous apparaître aujourd'hui, intègre des entités d'un niveau de tailles encore plus réduites, qualifiées ici sous le terme de « provinces ». C'est en suivant ce même objectif d'intégration que l'article 32 précise que les élus « représentent la nation, et non uniquement la province ou la subdivision de province qui les a nommés »⁽³⁷⁾. Cependant, il faut signaler que ce processus n'est pas uniforme et que des entités de dimensions inférieures subsistent, comme le Liechtenstein ou le Grand-Duché du Luxembourg, sur lequel nous reviendrons également.

2. La monopolisation de la violence : l'affirmation d'un pouvoir unique

La question de l'affirmation du monopole de la violence sur un seul territoire est sans doute l'un des aspects les plus traités par la science politique. Contrairement à ce qu'affirme M. Weber, la monopolisation de la violence n'a aucun lien avec la question de la légitimité, elle témoigne plutôt d'une situation de fait. Cette monopolisation est avant tout le résultat de la concurrence politique entre seigneurs, qui parviennent à dominer leurs concurrents et à instaurer un monopole fiscal et coercitif. Selon J. Favier, cette transition s'opère lors du passage de la suzeraineté à la souveraineté : on quitte le « rapport d'homme à homme, contractuel » du féodalisme pour institutionnaliser cette relation, appuyer la domination du suzerain par des moyens matériels. La notion de souveraineté se confond donc avec la mise en place de moyens de domination

⁽³⁷⁾ Pour une analyse de cette question, voy. Peter A. J. Van Den Berg, qui met l'accent sur l'aspect libéral de la constitution belge, menant à la volonté de dépasser le « provincialisme » du Moyen-Âge (« Liberalism, Modern Constitutionalism and Nation Building in the Belgian Constitution of 1831: A Comparative Perspective », pp. 49-68, in *Giornale di Storia Costituzionale*, n° 49, 2018).

concrets⁽³⁸⁾. Cette construction est progressive, et s'étend sur plusieurs siècles, d'où la remarque d'Olivier Beaud : « le mot existe avant la chose »⁽³⁹⁾. Les premiers intellectuels à la théoriser suivront sa mise en place concrète. D'où la conclusion de Charles Tilly, critique de l'analyse wébérienne de l'État comme monopole de la violence physique légitime : M. Weber décrit une situation sans doute vraie *aujourd'hui*, mais fautive lorsqu'appliquée au passé. Sa définition n'est pas vraie ; elle l'est *devenue*, l'État acquérant progressivement les moyens de coercition et la légitimité de leur usage exclusif⁽⁴⁰⁾.

3. En interne : pacification de la concurrence

À partir du XVII^e siècle, au sein des territoires immenses intégrés politiquement par les États, la concurrence prend une tournure nouvelle. Avec la domination d'un pouvoir unique, la compétition n'est plus orientée vers la conquête de territoires, mais bien vers le contrôle du monopole lui-même. Ainsi, même lorsqu'ils s'opposent au pouvoir central de façon violente, des mouvements comme les guérillas ou les insurrections ne cherchent pas à conquérir les territoires de l'État, mais plutôt à prendre le contrôle de l'ensemble de l'appareil étatique. Il en va de même pour des mouvements de sécession, violents ou non : ces derniers cherchent à soustraire des territoires au contrôle du pouvoir central, et non à créer une nouvelle unité de domination pour ensuite s'opposer aux autres entités politiques. La nuance est parfois fine, mais c'est elle qui distingue fondamentalement la phase monopolistique de celle de la concurrence libre.

Mais pour N. Elias, c'est la démocratie, plus que toute autre forme de compétition politique, qui illustre le changement de configuration historique que représente le monopole. Avec la démocratisation de la lutte politique, la compétition cesse d'être libre et devient réglementée. L'essentiel ici est que la compétition cesse d'être violente, et devient pacifiée. Pour N. Elias, plus l'État renforce son contrôle des moyens de coercition, plus ce modèle tend à s'imposer ; s'il se délite, la violence privée tend à reprendre le dessus, ce que N. Elias illustre avec le cas de la République de Weimar.

N. Elias peut nous paraître, à première vue, trop optimiste. Un État dictatorial peut tout aussi bien maintenir la paix interne qu'une démocratie. Mais, selon lui, cette forme de gouvernement condamne presque systématiquement l'opposition à la clandestinité et à la violence privée, empêchant ainsi une monopolisation totale des moyens de coercition. Plus qu'un vote régulier pour élire des représentants, c'est donc l'institutionnalisation du conflit par le mono-

⁽³⁸⁾ Pour une distinction synthétique des deux notions, voy. J. FAVIER, « Suzerain », *Encyclopædia Universalis*, consulté le 4 juin 2019.

⁽³⁹⁾ O. BEAUD, *La puissance de l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 35.

⁽⁴⁰⁾ C. TILLY, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, Paris, Aubier, 1992, p. 213.

pole de la violence lui-même qui représente à la fois la démocratisation de la politique et la monopolisation la plus aboutie de la violence. Cette conception de la démocratie se retrouve, bien plus tard, chez Claude Lefort, pour qui « la compétition des partis confère une légitimité aux conflits qui se jouent dans la société; cette compétition procure un cadre symbolique qui empêche les conflits de se régler en guerre civile »⁽⁴¹⁾.

Cependant, les monopoles ne sont pas soumis à un pouvoir commun dans le cadre de leurs relations. Ayant connu deux guerres mondiales et écrivant dans le contexte de la Guerre Froide, N. Elias se pose la question d'une possibilité de dépasser les tensions entre États, ce qui le mène à s'interroger sur le supranationalisme en tant qu'instauration d'un monopole de la violence supérieure aux États, encadrant leurs relations qui peuvent à tout moment prendre une tournure violente.

III. LA QUESTION DU SUPRANATIONALISME CHEZ N. ELIAS ET SES LIMITES

A. Pourquoi le dépassement de l'État constitue le cœur des théories de N. Elias

Le dépassement de l'État est l'aboutissement des processus de longue durée étudiés par N. Elias. Il constituerait l'achèvement de la concurrence basée sur la violence physique, mais aussi l'accomplissement d'un véritable idéal. En effet, il défend l'idée selon laquelle « [l]orsque enfin les tensions entre États et à l'intérieur même des États auront été désamorçées et surmontées, nous pourrions dire avec quelque droit que nous sommes "civilisés" »⁽⁴²⁾. À nouveau, il faut insister sur le sens particulier de ce mot pour N. Elias: contrôle de ses pulsions, interdiction du recours à la violence physique par les individus, au profit d'une lutte réglementée, encadrée par le monopole de la violence. Avec le dépassement de l'État, cet encadrement des luttes et leur pacification au niveau physique finiraient par s'appliquer aux États.

Mais N. Elias va encore plus loin. En parvenant à dépasser les luttes entre États, une société véritablement méritocratique pourrait émerger. Cette société serait en rupture totale avec les sociétés où les entités politiques sont des « entreprises privées » et où la position dominante de certains individus est « une supériorité reçue de ses pères sans aucun mérite »⁽⁴³⁾. Au-delà de l'aspect parfaitement utopique de cette réflexion, on note qu'elle suit parfaitement la logique de la pensée de N. Elias. Lorsque s'établit un monopole de la violence, la concurrence en son sein tend à être réglementée, mais de plus, le monopole lui-même cessant d'être « privé », la conquête des hautes positions sociales n'est

⁽⁴¹⁾ C. LEFORT, *L'invention démocratique: les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981, 347 p.

⁽⁴²⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, op. cit., p. 316.

⁽⁴³⁾ *Ibid.*, p. 317.

plus garantie par le sang, et peut ainsi devenir méritocratique⁽⁴⁴⁾. À nouveau, c'est l'idée non pas de démocratie, mais bien de « démocratisation » qui semble illustrer l'idéal de paix de N. Elias. Un tel modèle est-il possible au niveau supranational, voire mondial ? N. Elias développe trois interprétations distinctes de cette question dans ses différents textes. Le chapitre suivant présente les deux premières d'entre elles, et montre leurs limites. Le troisième fera l'objet d'une analyse plus développée, cette dernière se distinguant véritablement des autres et s'inscrivant dans la continuité de son œuvre. Nous verrons enfin les limites et critiques qui subsistent sur la question du supranationalisme chez N. Elias.

B. Deux interprétations du supranationalisme : la mise en place d'un monopole mondial de la violence ou d'une confédération d'États

N. Elias voit d'abord la Guerre Froide comme pouvant mener à l'émergence d'un monopole mondial de la violence, « *a world state under the leadership of one of the two hegemonic powers* »⁽⁴⁵⁾. Cependant, cette possibilité lui semble relativement improbable, car « [q]uand on contemple plus précisément la configuration d'ensemble des États sur notre Terre, il paraît assez invraisemblable qu'un État unique soit jamais en mesure de contraindre tous les autres à faire partie d'un État unitaire sous sa domination »⁽⁴⁶⁾.

La seconde, que N. Elias qualifie lui-même d'utopiste, est la création d'une « confédération d'États pacifiée sur un plan mondial, reposant sur leur union volontaire et possédant des organes efficaces chargés de résoudre les conflits internationaux et de punir ceux qui rompent la paix »⁽⁴⁷⁾. Comme le fait remarquer F. Delmotte, ce n'est pas la paix perpétuelle de Kant, qui repose sur le droit, mais bien la mise en place d'un « droit international véritable, c'est-à-dire assorti d'une contrainte effective »⁽⁴⁸⁾. N. Elias se rapproche, en ce sens de l'abbé de Saint-Pierre, qui considère que la « guerre presque continuelle » que connaît l'Europe « ne saurait être interrompue par quelques Traités de paix »⁽⁴⁹⁾, et prévoit ainsi que les arbitrages entre États pourront être réglés par le recours à la force. Cependant, les moyens de coercitions restant entre les mains des États, l'entièreté du système de l'abbé de Saint-Pierre repose, en dernier lieu, sur « une prise de conscience [par les souverains signataires] du caractère intimement mêlé de leurs intérêts propres et de l'intérêt public »⁽⁵⁰⁾. La particula-

⁽⁴⁴⁾ À nouveau, on souligne le lien avec les entreprises économiques, voire le capital en général, dont la transmission passe aussi par le sang.

⁽⁴⁵⁾ N. ELIAS, « Power and Civilisation », *Journal of Power*, 1:2, 2018, p. 41.

⁽⁴⁶⁾ N. ELIAS *Humana conditio* [1985], Paris, Éditions de l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales), 2016, p. 126.

⁽⁴⁷⁾ *Ibid.*, p. 146.

⁽⁴⁸⁾ F. DELMOTTE, « La sociologie historique de Norbert Elias », *op. cit.*

⁽⁴⁹⁾ D. FREY, « La guerre et la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre à Rousseau », *Revue des sciences religieuses*, 86/4, 2012, pp. 455-473.

⁽⁵⁰⁾ *Ibid.*, p. 460.

rité de l'analyse de N. Elias tient à ce que la violence serait institutionnalisée via la création de ce qui ressemble à un État mondial. À nouveau, ce scénario lui semble peu probable. Partant du principe que les États ont désormais les moyens de détruire la terre entière, la destruction de l'humanité lui semble parfois, dans ses passages les plus sombres, le scénario le plus plausible⁽⁵¹⁾.

Ces analyses nous apparaissent aujourd'hui limitées. N. Elias commet l'erreur de croire que les processus séculaires qu'il décrit sont en train de s'achever sous ses yeux, tout comme le croyaient Hegel, Marx ou des auteurs plus récents, comme Wallerstein ou Fukuyama, l'un voyant la fin de la Guerre Froide comme sonnait le glas du libéralisme, l'autre comme la « fin de l'histoire ». Notons que ce dernier – qui annonçait le triomphe mondial de la démocratie libérale – s'est récemment inquiété des dangers auxquels faisait face la démocratie libérale, pouvant aller jusqu'à la détruire⁽⁵²⁾. N'est-ce pas là un enseignement en soi ? Les « fins de l'histoire » sont finalement souvent brèves et N. Elias n'échappe pas à cette critique, du moins dans ces deux cas-ci.

C. La troisième interprétation du dépassement de l'État de N. Elias : le supranationalisme comme nouveau stade de l'intégration politique

Cette analyse du supranationalisme se fait à la lumière des processus de longue durée que N. Elias a étudiés dans ses ouvrages majeurs, s'émancipant des analyses événementielles. Ainsi, les « pères fondateurs » de l'Europe, les grands discours comme la déclaration Schuman, les négociations politiques, les divers sommets européens s'inscriraient dans une histoire plus large, plus complexe. Leur analyse seule ne permettrait pas de fournir une explication satisfaisante du supranationalisme, ni en Europe, ni ailleurs.

En opposition aux analyses événementielles, les études de N. Elias l'avaient poussé à théoriser l'existence d'une « dynamique » pluriséculaire d'élargissement des entités politiques créées par la concurrence politique, menant à la naissance des États. Plutôt que son achèvement, le supranationalisme marquerait donc un nouveau stade d'intégration et de concurrence politique, de la même façon que « l'État ne constitue pas une figure achevée mais un niveau déterminé de la monopolisation ou, si l'on préfère, un niveau déterminé d'intégration d'unités interdépendantes plus petites »⁽⁵³⁾. C'est en partant de ce constat que N. Elias étudie l'intégration européenne.

⁽⁵¹⁾ C'est le cas dans *Les Allemands* et certains passages de *Humana Conditio*, où N. Elias développe l'idée selon laquelle la Guerre Froide est le « bout du chemin » de la violence humaine et de ses contradictions (*op. cit.*, p. 113).

⁽⁵²⁾ Voy. en ce sens : F. FUKUYAMA, « Trump ou la fin de la démocratie libérale », in *Courrier International*, 23 novembre 2016, consulté le 10 mai 2019, <https://www.courrierinternational.com/article/politique-trump-ou-la-fin-de-la-democratie-liberale>.

⁽⁵³⁾ G. DEVIN, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, 45^e année, n° 2, 1995, p. 314.

Dans «Les transformations de l'équilibre nous-je» (publié en allemand quatre ans avant le traité de Maastricht), N. Elias défend l'idée selon laquelle l'Union européenne (UE) en construction s'inscrit dans la continuation de la «dynamique de l'Occident». Les États européens sont désormais trop petits pour être capables de se mesurer aux États les plus larges de la planète. Cette situation est la même que celle des villes italiennes du XV^e siècle, qui se sont retrouvées progressivement incapables de faire face à une France disposant de ressources bien plus vastes, malgré la grande richesse du nord de la péninsule et sa position dominante sur les circuits commerciaux mondiaux.

Nous avons présenté auparavant les chiffres proposés par Tilly sur le nombre d'États indépendants en Europe depuis le XVI^e siècle. La situation n'a pas significativement évolué en Europe depuis 1890, où les États avaient une superficie moyenne de 163.170 km² (le nombre d'États ayant même légèrement augmenté). En ce qui concerne l'UE, ses États membres ont une superficie moyenne de 156.182 km². Si les plus grands d'entre eux sont environ trois fois plus grands que la moyenne (439.696,4 km²), les plus petits États de l'Union – en excluant la microscopique Malte – sont Chypre et le Luxembourg, dont les dimensions égalent celle des seigneuries féodales du XVI^e siècle. Mais ce sont là des exceptions ; les autres «petits États» sont incomparablement plus grands que les entités du XV^e siècle. Ainsi, la Slovaquie a une superficie de 20.675 km² et la Belgique, 30.530 km². Aussi petits ces États puissent-ils nous paraître, ils sont incomparablement plus larges et intégrés que les anciennes entités politiques que l'Europe a connues jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Cependant, les États européens font désormais face à des États extra-européens bien plus larges et plus puissants qu'eux. Une comparaison en termes de superficie appliquée hors des frontières européennes n'offre aucun enseignement, sauf à corrélérer directement la taille géographique et la puissance d'un État. Par contre, les indicateurs en termes de PIB ou de puissance militaire nous montrent de façon plus efficace les inégalités qui séparent ces nouvelles puissances des États européens en termes de pouvoir politique. Ainsi, les États-Unis ont un PIB supérieur à l'ensemble des pays de l'UE depuis 2015, plus de cinq fois supérieur à celui de l'Allemagne, la plus grande économie du sous-continent, tandis qu'en 2017, le PIB de la Chine valait plus du triple de celui de l'Allemagne⁽⁵⁴⁾. En termes de moyens militaires, la puissance économique de ces trois nouveaux géants leur permet de dépasser celle de chaque État européen en consacrant des ressources beaucoup plus maigres à ce secteur. Ainsi, il faudrait que la France (qui est pourtant la huitième puissance militaire mondiale en termes de dépenses) multiplie ses dépenses militaires par plus de dix pour égaler celles des États-Unis. Le même effort aurait été à fournir au sortir de la

⁽⁵⁴⁾ Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/>, consultation le 7 avril 2019.

Seconde Guerre mondiale pour égaler celles de l'URSS qui, elle, constituait une véritable menace militaire⁽⁵⁵⁾.

C'est, selon N. Elias, cette inégalité entre États qui pousse les petites et moyennes puissances « dans le sens d'une intégration supérieure à celle des États nationaux et de la constitution d'États confédérés »⁽⁵⁶⁾, de la même façon que la concurrence entre grandes seigneuries territoriales a mené à la constitution des immenses États tels que la France ou l'Angleterre. Pour ces raisons, N. Elias pensait qu'on assisterait « au cours du XXI^e siècle à une poursuite du transfert de pouvoir au détriment des États nationaux européens et au profit des autres États ou groupes d'États disposant d'une force militaire et économique plus puissante »⁽⁵⁷⁾. L'intégration supranationale est donc une réponse à ce transfert de pouvoir.

D. Limites de l'analyse de N. Elias du supranationalisme

1. La critique de l'évolutionnisme et de la linéarité de sa pensée

L'aspect le plus récurrent des critiques adressées à N. Elias est le déterminisme de sa pensée, voire une certaine forme d'évolutionnisme. La première critique formulée en ce sens date de 1981 (date qui s'explique par le succès tardif des théories de N. Elias), lors d'un Congrès à Amsterdam. L'anthropologue Anton Blok, qui récuse l'aspect universel du processus de civilisation, présentant N. Elias comme un auteur évolutionniste⁽⁵⁸⁾. Cette critique s'avéra la plus récurrente par la suite. Ainsi, Anthony Giddens considérait que les théories de N. Elias étaient « noyées dans un évolutionnisme global »⁽⁵⁹⁾.

Cependant, cette remarque semble injustifiée lorsque la pensée de l'auteur est analysée en détail. Il est possible de le démontrer à travers le thème de l'intégration et de la concurrence politique. Si l'analyse de N. Elias nous offre une perspective alternative pour étudier l'intégration, elle possède également une autre particularité : l'analyse de la « désintégration politique ». Les processus, que nous avons étudiés à travers la question de la concurrence politique, ne sont pas linéaires et sont réversibles – la chute de l'empire romain ou la féodalité en sont deux exemples majeurs. Il peut y avoir plusieurs causes à cette désintégration politique. Mais dans la période moderne, la cause principale est à chercher du côté de l'identification aux entités de domination politique. L'élargissement tendanciel de ces entités fait face aux identifications individuelles, qui mettent

⁽⁵⁵⁾ P. KENNEDY, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Fayot, 1991, 431 p.

⁽⁵⁶⁾ N. ELIAS, « Les transformations de l'équilibre "nous-je" » [1987], in *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 288.

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.*, p. 284.

⁽⁵⁸⁾ S. DELZESCAUX, *Norbert Elias: Civilisation et décivilisation*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 36.

⁽⁵⁹⁾ A. GIDDENS, *La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987, p. 301.

du temps à s'accoutumer au passage à un niveau de domination supérieur. La « désintégration politique » obéit donc à une logique différente de la concurrence internationale (raison pour laquelle cet aspect a été volontairement laissé de côté tout au long de cet article).

Alors que la concurrence politique mène à l'intégration de territoires à un niveau toujours plus large, elle fait face à des mouvements luttant pour la préservation de l'ancien niveau de domination, auquel ces mouvements s'identifient encore. Ces mouvements se sont d'abord opposés à la formation des États-nations, comme le démontre Eugène Weber à propos de la France, dans son ouvrage magistral *Peasants into Frenchmen* (1976). Selon cet auteur, contrairement à de nombreuses idées encore largement répandues aujourd'hui, l'identité française est une réalité récente. En analysant d'anciens rapports du ministère de l'éducation, d'enseignants, ou d'institutions locales, l'auteur montre que l'identité française commence à véritablement se répandre à partir du milieu du XIX^e siècle. De nombreux indicateurs montrent que c'est à ce moment que le nombre de francophones et de bilingues (en français et en patois local) devient véritablement important, mais également que la connaissance de figures « nationales » se répand, ou que les hommes et les idées commencent à acquérir une certaine mobilité au sein du territoire. Cependant, les localismes persistent, et n'ont toujours pas disparu à ce jour (pensons aux séparatistes corses ou bretons).

La même logique s'applique aujourd'hui au niveau européen, d'où l'analogie faite par N. Elias : « la France et l'Angleterre telles que nous les connaissons aujourd'hui, n'étaient pas plus des réalités dans la conscience de ces hommes que pour nous l'unité politique de l'Europe »⁽⁶⁰⁾. Cette adaptation lente à l'intégration à un niveau supérieur crée, selon N. Elias, une « barrière (...) entre les ressortissants des différents États nationaux européens, qui s'oppose à la formation d'un État à l'échelle du continent », de la même façon qu'elle s'est opposée à l'intégration nationale. Ce concept de « désintégration politique » nous permettrait donc d'appréhender sous un nouveau jour des événements comme le Brexit ou la montée des mouvements europhobes. En effet, de nombreux auteurs mettent en avant la portée avant tout identitaire de ces mouvements. Ainsi, Laquière remarque que le Brexit « a été le révélateur d'une crise identitaire, perceptible déjà depuis le printemps 2005, lors du rejet du traité constitutionnel par les peuples français et néerlandais »⁽⁶¹⁾. De façon sans doute plus engagée politiquement, l'institut Delors met le rejet de l'étranger au cœur de

⁽⁶⁰⁾ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, op. cit., p. 79.

⁽⁶¹⁾ A. LAQUIÈRE, « Après le Brexit, la refondation de l'Europe ? », *Cités*, vol. 71, n° 3, 2017, p. 27. Voy. également K. RIVIÈRE-DE FRANCO, « Le référendum sur l'Union européenne : une crise identitaire pour la presse britannique ? », *Revue Française de Civilisation Britannique*, XXII-2, 2017, pp. 1-18.

l'europhobie, mais remarque que les programmes de sortie de l'espace Schengen « s'appuient sur des arguments utilitaristes et/ou identitaires »⁽⁶²⁾.

Il s'avère finalement que la pensée de N. Elias n'est pas linéaire ou évolutionniste. Les processus qu'il décrit peuvent s'inverser durablement, ou faire face à des contre-tendances temporaires. Comme signifié dans la présentation de sa méthodologie, il en va de même pour les autres processus à l'œuvre : l'histoire européenne est aussi une histoire de « désidentification » et de « décivilisation », dont l'œuvre de N. Elias porte les marques douloureuses⁽⁶³⁾. Récusant la critique de l'évolutionnisme de N. Elias, Devin préfère parler de « filiation », chaque configuration ne pouvant « se comprendre que par référence à la configuration dont elle est issue »⁽⁶⁴⁾. Pour comprendre le supranationalisme, il faut comprendre l'État, de la même façon que pour étudier l'État, il faut étudier les seigneuries territoriales.

2. Sous-estimation de l'intégration économique

Un autre reproche majeur pouvant être adressé à N. Elias est qu'il n'a pas vu l'importance primordiale qu'allait prendre l'aspect économique dans l'intégration supranationale. Selon Chartier, la portée de cette critique est générale : N. Elias a relativement peu étudié le « monde de la marchandise », les relations de dépendance économiques et leur influence sur le processus de civilisation⁽⁶⁵⁾. Cela peut notamment s'expliquer par la vie tourmentée de N. Elias, dont la pensée est avant tout une pensée de la violence physique, une recherche aux tons parfois désespérés d'explication de la barbarie nazie. Ainsi, son étude sur les Allemands (*Studien über die Deutschen*) s'ouvre sur la confession suivante : « Nombre des travaux qui suivent ont pour origine l'effort accompli pour me rendre intelligible, à moi-même comme à tous ceux qui voudront l'entendre, la manière dont on est arrivé à la montée du national-socialisme, donc à la guerre, aux camps de concentration et à la partition de l'ancienne Allemagne en deux États »⁽⁶⁶⁾. N. Elias avait du mal à concevoir que l'économie puisse prendre un tel degré d'importance et un tel rôle moteur dans l'intégration supranationale. Or, cette montée en importance de l'économie est perceptible en appliquant sa

⁽⁶²⁾ Y. BERTONCINI, N. KOENIG, « Euroscepticisme ou europhobie : protester ou sortir ? », in *Tribune : notre Europe*, Berlin, Institut Jacques Delors, 2014, p. 8.

⁽⁶³⁾ En effet, entre le développement de ses plus grandes théories, l'œuvre de N. Elias est ponctuée de témoignages discrets, comme le sort de l'un de ses camarades de classe : « Bernhard Schottländer, qui était au lycée avec moi, un garçon d'une extrême minceur, très intelligent, et qui, en terminale, avec ses verres épais avait l'air d'un jeune savant ; ses lectures de Marx l'avaient poussé du côté du communisme, et son cadavre, si je me souviens bien, fut tiré des douves de Breslau enveloppé de fil de fer barbelé » (N. ELIAS, *Les Allemands*, *op. cit.*, p. 250.)

⁽⁶⁴⁾ G. DEVIN, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, 45^e année, n° 2, 1995, p. 317.

⁽⁶⁵⁾ R. CHARTIER, *op. cit.*, p. 46.

⁽⁶⁶⁾ N. ELIAS, *Les Allemands*, *op. cit.*, p. 13.

propre méthode, et ce depuis les débuts de l'intégration étatique. L'apparition des premières politiques mercantilistes, mais aussi la création d'armées soldées, ou l'importance croissante de l'innovation militaire dans les rapports de force internationaux sont autant d'indicateurs de cette croissance de l'importance de l'économie. Il est possible d'illustrer cette tendance à travers la question de l'intégration politique de l'économie d'un territoire. Arrêtons-nous brièvement sur cet exemple, particulièrement parlant et assez aisé à démontrer.

a. L'intégration des économies par le pouvoir politique

Nous avons vu que pour N. Elias les deux monopoles clés de l'intégration politique sont les monopoles fiscal et coercitif : « s'ils dépérissent, tous les autres monopoles dépérissent, et "l'État" se délabre »⁽⁶⁷⁾. Il s'agit donc à la fois d'intégrer les aspects militaires et économiques d'un territoire. Or, cette intégration est loin d'être similaire.

Précédemment, nous avons présenté la diminution du nombre d'entités politiques indépendantes. Cependant, au niveau économique, le territoire des entités politiques ne suit pas de manière égale celui des États. Dans un premier temps, les territoires contrôlés militairement sont plus larges que les territoires « économiques ». Les seigneuries territoriales sont ainsi grevées de territoires économiques aux frontières propres, en particulier les villes. Celles-ci constituent des unions douanières minuscules, des territoires économiques à part entière. Nous avons vu qu'en 1500, l'Europe était constituée d'environ 500 unités politiques indépendantes. Le nombre de « territoires économiques », lui, est infiniment plus vaste, si bien qu'il est impossible d'en dresser une carte. En outre, les territoires politiques sont grevés de multiples péages internes et les frontières « économiques » sont indépendantes des frontières « politiques ». Comme le montre J. Viner, « [i]n the Middle Ages customs collectors were frequently stationed, not at the boundaries, but in the interior of political units »⁽⁶⁸⁾. Avec la centralisation politique et les politiques mercantilistes, les États en gestation vont tenter d'unifier leur territoire avec plus ou moins de succès. Cependant, les frontières économiques restent généralement plus petites que celles des États et l'extrême complexité de ce domaine témoigne de son manque d'intégration. Cette question a été traitée par de nombreux historiens, que ce soit à travers l'autonomie économique des villes, ou celle des marchés « locaux » ou « provinciaux »⁽⁶⁹⁾.

⁽⁶⁷⁾ N. ELIAS, *La Dynamique de l'Occident*, op. cit., p. 25.

⁽⁶⁸⁾ J. VINER, *The Customs Unions Issue* [1950], Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 120.

⁽⁶⁹⁾ Pirenne et Braudel sont sans doute les plus grands noms à avoir consacré une grande partie de leurs études à cette question, Pirenne s'étant plus focalisé sur la question des villes. Voy., à titre d'exemples, H. PIRENNE, *Histoire économique de l'Occident Médiéval*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1951, 668 p. et F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Le temps du monde* (Tome III), Paris, Librairie Armand Colin, 1979, 606 p.

Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour qu'un tournant se produise, avec la constitution de marchés nationaux. Désormais, les frontières politiques deviennent aussi des frontières économiques, à travers la mise en place de douanes vis-à-vis des pays extérieurs et la suppression des péages internes. Cette transition a été très lente, du fait de la résistance des institutions d'Ancien Régime⁽⁷⁰⁾. En France, malgré les efforts des mercantilistes, en particulier de Colbert, le pouvoir central ne parviendra jamais à vaincre les autonomies économiques locales, alors que les révolutionnaires parviendront à unifier économiquement l'ensemble du territoire dès 1790. En ce qui concerne les autres grands pays européens, les Pays-Bas unifieront leurs marchés en 1816, la Prusse en 1818, le Royaume-Uni en 1826, l'Autriche en 1827 et la Russie en 1857⁽⁷¹⁾. La précision de ces dates est cependant à relativiser : un marché national se construit de façon très lente et n'est jamais totalement intégré économiquement. Les barrières et spécificités administratives locales, les réseaux de transports, ou encore le fait de privilégier la production locale plutôt que nationale en sont autant d'exemples⁽⁷²⁾. Cependant, la tendance est générale, et nous remarquons que les nouveaux États ont des frontières à la fois politiques et économiques. C'était le cas lorsque la Belgique a été créée en 1831, moment où les chefs d'entreprises s'inquiétaient déjà de l'étroitesse de ce marché national. Selon Stengers, pour certains de ces hommes d'affaires, « la seule planche de salut, c'est la réunion, qui ouvrira le marché français » ; d'autres auraient choisi la voie de l'orangisme, prônant le retour aux frontières communes avec la Hollande ; quelques-uns d'entre eux avaient même prôné le rattachement au Zollverein allemand⁽⁷³⁾. Cet exemple nous montre qu'il n'était pas possible d'entrevoir de marché qui ne soit pas national : pour accéder au marché français, il fallait être rattaché à la France ; pour accéder au marché hollandais, il fallait faire partie des Pays-Bas. Le Zollverein constitue en ce sens la première exception européenne (quoique brève et ambiguë, du fait de la prédominance totale de la Prusse, qui avait par exemple le droit de conclure des traités au nom des membres⁽⁷⁴⁾).

⁽⁷⁰⁾ E. F. HECKSCHER, *Mercantilism* [1931], Vol. 2, Part 2, Londres, George Allen & Unwin LTD, 1995, p. 270.

⁽⁷¹⁾ F. BRAUDEL, *op. cit.*, p. 242.

⁽⁷²⁾ Voy. par exemple l'étude de Jacques Pelkmans sur le marché étasunien. Même s'il constitue le marché le plus large et le plus intégré au monde, les spécificités administratives des États sont autant de barrières non tarifaires, qui mènent parfois à une concurrence fiscale forte. Cependant, l'existence d'un pouvoir central commun, chargé par la constitution de régler le commerce interétatique a mis fin aux principales obstructions au commerce (J. PELKMANS, *The internal markets of North America. Fragment and Integration in the U.S. and Canada*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1988, 176 p.).

⁽⁷³⁾ J. STENGERS, *Les racines de la Belgique*, Tome 1, Bruxelles, Racine, 2000, pp. 206-227.

⁽⁷⁴⁾ Elle acquière ce droit dès 1866, mais cela se faisait dans la pratique dès les débuts du Zollverein. Voy. en ce sens P. PESCATORE, *Les relations extérieures des communautés européennes*, Leiden, Brill, 2008, pp. 76-80.

b. Des territoires économiques plus larges que leurs entités politiques

Le régionalisme européen marque la continuation de ces tendances. D'abord plus petits que leurs unités de domination politique, puis s'étant calqués sur leurs frontières, les territoires « économiques » des entités politiques sont désormais plus larges que ces dernières. C'est en ce sens que le supranationalisme européen constitue la continuation de processus de longue durée. Cependant, la prolifération des accords régionaux au niveau mondial nous montre qu'une telle analyse mériterait d'être portée hors des frontières de l'Europe.

Cette tendance était perceptible bien avant l'intégration européenne. Ainsi, l'Allemagne est d'abord née de l'intégration économique des territoires du Saint-Empire via le Zollverein. Mais un autre aspect essentiel de cette intégration économique, est qu'elle obéit à la même logique que la « dynamique de l'Occident » de N. Elias, mais à un niveau plus économique. En ce sens, Gerbet affirme que « [l]e Zollverein fut utilisé par la Prusse dans sa lutte contre l'Autriche pour maîtriser l'Allemagne »⁽⁷⁵⁾. Pour la première fois sans doute, l'intégration économique est ainsi le moteur de l'intégration politique d'un État. L'Allemagne n'est pas un cas isolé en Europe, même si la tendance n'est pas générale. Ainsi, pour reprendre le cas de la Belgique, nous oublions parfois qu'elle avait intégré le territoire du Luxembourg à travers l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise de 1921, qui suivait le même schéma que le Zollverein (la Belgique pouvait ainsi conclure des accords économiques au nom du Luxembourg, qui avait cependant le droit d'être entendu).

L'intégration supranationale marque un tournant, en ce sens qu'elle poursuit ces tendances, mais à une échelle supérieure. Le Benelux⁽⁷⁶⁾, Fritelux/Finebel⁽⁷⁷⁾ ou encore l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange)⁽⁷⁸⁾ ont pour point commun de chercher à intégrer économiquement des territoires politiques distincts. Cependant, comme le remarque Pescatore, l'intégration politique commence à être moins marquée. Alors que le Zollverein et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise institutionnalisait la prépondérance politique d'un État dans l'ensemble économique, les nouveaux accords reposent sur « un équilibre entre deux économies à peu près équivalentes »⁽⁷⁹⁾. Ainsi, dans le cas du Benelux, le fonctionnement repose désormais sur une action conjointe, généralement orientée par les deux États dominants (Belgique et Pays-Bas). La même logique s'applique à la Communauté économique européenne et, plus tard, à l'Union européenne, quoique la prépondérance de deux

⁽⁷⁵⁾ P. GERBET, *La naissance du marché commun*, Bruxelles, Éditions Complexe, p. 15.

⁽⁷⁶⁾ L'union douanière entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

⁽⁷⁷⁾ Projet ambitieux d'intégration économique entre la France, l'Italie et les pays du Benelux, ouvert à la participation de pays comme l'Angleterre, mais excluant volontairement l'Allemagne. Le projet échouera, notamment du fait de l'opposition américaine et hollandaise.

⁽⁷⁸⁾ Organisation de libre-échange concurrente aux CEE. Initiée par l'Angleterre, elle se videra progressivement de ses membres, dont le Royaume-Uni, qui rejoindront le projet concurrent.

⁽⁷⁹⁾ P. PESCATORE, *op. cit.*, p. 80.

États en particulier soit moins structurelle. Contrairement à l'intégration nationale, l'intégration supranationale est avant tout une intégration économique. L'UE parviendra donc à intégrer l'ensemble du continent au niveau économique et, de façon nettement moins prononcée, au niveau politique. Si le continent européen comprend toujours une trentaine d'États comme en 1890, il tend néanmoins à ne constituer de plus en plus qu'un seul territoire économique.

Cette rupture entre l'intégration nationale et régionale a rarement fait l'objet d'études dans la littérature scientifique. Les rares auteurs à l'avoir analysée sous cet angle, quelle que soit leur orientation théorique, font apparaître un phénomène étonnant : la dynamique de la concurrence entre entités politique joue désormais au niveau économique, exerçant une pression poussant à l'élargissement de ces entités. Ainsi, pour Gilpin et sa grille d'analyse réaliste, l'intégration européenne est le fruit d'un « dilemme de sécurité économique » ; pour Baldwin et son analyse libérale, elle est le résultat d'un « effet domino », qui pousse les États, en particulier les plus petits, à rejoindre les grandes unions douanières. Il en va de même pour certains auteurs marxistes : la concurrence des entreprises d'États immenses, comme les États-Unis, poussent les bourgeoisies européennes à créer des marchés supranationaux, le cadre national étant désormais trop petit⁽⁸⁰⁾. Malgré leurs divergences, tous les courants théoriques qui traitent de la question mettent en avant que l'intégration supranationale s'explique par la *concurrence économique*, bien plus que la concurrence militaire. Sans doute est-ce là le reproche principal que l'on puisse faire à N. Elias : ne pas avoir perçu, grâce à sa méthode, l'importance croissante du facteur économique, tant au niveau de la concurrence qu'au niveau de l'intégration à une échelle supranationale.

IV. CONCLUSION

À travers son approche processuelle des phénomènes contemporains, et en se focalisant sur l'analyse des tendances de fond plutôt que des grands événements, la méthode de N. Elias permet d'aborder la question du supranationalisme sous un nouvel angle. En ce sens, l'analyse processuelle offre une vue plus large que la plupart des analyses produites par la science politique, et plus ancrée sur le présent que les analyses historiques. Elle fait également la part belle aux démonstrations empiriques et propose à des données éparses une force explicative supplémentaire en retraçant leur évolution dans la longue durée. C'est une théorie du mouvement, non figée dans le temps et l'espace, qui pense le changement. En abordant le supranationalisme sous cet angle, l'analyse eliasienne nous offre de nouvelles perspectives. L'intégration européenne ne peut être véritablement comprise en l'étudiant depuis sa création, ni en se

⁽⁸⁰⁾ Voy. en ce sens J.-C. DEFRAIGNE, *De l'intégration nationale à l'intégration continentale*, Paris, L'Harmattan, 2004, 316 p.

focalisant sur les tentatives ou projets d'intégration qui ont pu la précéder. Au contraire, pour en saisir la nature, il faut retracer les processus historiques qui ont mené à sa création, au-delà de la volonté de « grands hommes » ou de « pères fondateurs » quels qu'ils soient. Mais N. Elias permet également de démontrer qu'une certaine continuité existe entre l'intégration étatique et l'intégration supra-étatique.

Cet article s'est attaché à analyser ce lien à travers la question de la concurrence politique, montrant ainsi que le supranationalisme émerge dans une configuration historique particulière. Plutôt que d'être un « objet politique non identifié », telle que la qualifiait Delors⁽⁸¹⁾, l'UE s'inscrit dans le prolongement de l'histoire de l'Europe, ou plutôt marque une nouvelle étape de cette histoire. Pour autant, N. Elias a été très prudent dans son analyse du supranationalisme, car cette question relevait, à son époque, plus souvent de la prospective que de l'analyse d'une situation de fait. Malgré cela, nous avons pu voir que certaines de ses analyses manquaient de recul concernant les événements qui se déroulaient sous ses yeux, le menant parfois à en tirer des conclusions trop rapides. Cependant, ce reproche ne touche que ses deux interprétations du supranationalisme ayant trait à la mise en place d'un État mondial ou d'une confédération d'État. En outre, nous avons mis en exergue qu'il avait négligé l'importance du facteur économique dans l'intégration supranationale. Cela s'explique notamment par la focalisation de N. Elias sur la question de la violence. Cependant, cette croissance de l'importance de l'économie était décelable en appliquant rigoureusement sa propre méthode. En outre, l'économie peut être aussi une forme de coercition ; Machiavel n'affirmait-il pas que « les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de leur patrimoine »⁽⁸²⁾ ? Si N. Elias a eu tendance à laisser ces aspects de côté, cela n'empêche pas une analyse des rapports entre le pouvoir politique et l'économie à l'aune de ses théories.

Malgré les limites de sa pensée, l'œuvre de N. Elias reste à la fois riche, conséquente et novatrice. En pensant l'histoire et le monde contemporain en termes de processus (qui plus est réversibles), N. Elias s'oppose aux analyses événementielles. Mais il s'oppose également, du moins dans ses textes les plus aboutis, aux innombrables « fins de l'histoire » que nous avons pu évoquer. Walter Benjamin, à qui nous laissons le mot de la fin, aurait pu écrire le passage suivant à propos de l'œuvre de N. Elias : « Cette démarche rompt avec le déterminisme borné des historicistes et avec leur vision linéaire/évolutionniste du “cours des événements” : elle découvre un lien privilégié entre le passé et le présent, qui n'est pas celui de la causalité, ni celui du “progrès” »⁽⁸³⁾.

⁽⁸¹⁾ J. DELORS, « Intervention de Jacques Delors (Luxembourg, 9 septembre 1985) », *Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe*, Luxembourg, Université du Luxembourg, 2012, consulté le 23 mai 2019.

⁽⁸²⁾ N. MACHIAVEL, *op. cit.*, p. 68.

⁽⁸³⁾ M. LÖWY, *Walter Benjamin : avertissement d'incendie. Une lecture des thèses « Sur le concept d'histoire »*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 119.